

Montréal, le 19 mai 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Hugo Sigouin-Plasse
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Société en commandite Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

OBJET : Demande d'autorisation pour réaliser les projets visant l'amélioration et le renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et du Saguenay (Dossier R-3919-2015)

Cher confrère,

Pour solutionner les enjeux de capacité sur le réseau de transmission du Saguenay en lien avec la demande mentionnée en objet, Gaz Métro (ou le Distributeur) recommande de mettre à niveau la station de compression à Saint-Maurice et d'ajouter un nouveau poste de compression à La Tuque.

Avec cette solution recommandée, la capacité du réseau de transmission du Saguenay passera de 115 000 m³/h en 2014 à 174 000 m³/h à partir de 2018. Selon le scénario raisonnable établi par la firme Artelys, le débit horaire de référence projeté à l'horizon 2024 est de 152 487 m³/h.

La Régie de l'énergie (la Régie) ne remet pas en question le scénario raisonnable ayant permis d'établir le débit horaire de référence à 152 487 m³/h à l'horizon 2024.

Cependant, la Régie est préoccupée par l'investissement ayant trait à la construction d'un nouveau poste de compression à La Tuque, au montant de 50 M\$, en raison des éléments suivants :

- À la suite de la rénovation et de l'amélioration du poste de compression de St-Maurice, le réseau de transmission aura une capacité de 140 000 m³/h. Les

besoins au-delà de 140 000 m³/h semblent être des besoins de pointe requis peu fréquemment;

- La solution alternative requiert un investissement inférieur à la solution proposée de 22 M\$ et permet de combler les besoins prévus à la pointe à l'horizon 2024;
- Les justifications soumises par le Distributeur pour recommander la solution plus dispendieuse (problèmes opérationnels, besoin de capacité dépassant le débit de référence prévu, façons de faire dans d'autres juridictions) sont peu étayées;
- L'impact de la solution alternative sur les coûts de transport ferme ne semble pas avoir été pris en compte dans l'analyse économique du projet.

La Régie tiendra une audience afin de donner la possibilité au Distributeur de répondre aux préoccupations de la Régie et d'apporter tout autre élément de preuve qu'il juge nécessaire aux fins de justifier cet investissement.

La Régie souhaite également obtenir la position du Distributeur quant à la possibilité qu'elle rende des décisions distinctes pour la mise à niveau du poste de St-Maurice et la construction du poste de La Tuque.

La Régie communiquera ultérieurement aux participants les dates qui seront retenues pour la tenue de cette audience.

Pour ce qui est du réseau de transmission de l'Estrie, la Régie prend acte du fait que le projet de renforcement du réseau de transmission de l'Estrie n'est plus requis à la suite d'une entente intervenue entre Gaz Métro et TCPL prévoyant le maintien de la pression minimale contractuelle à 5 750 kPa au poste de livraison de Waterloo.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml